

Un agent de nettoyage a-t-il droit aux congés extraordinaires prévus par le Code du travail luxembourgeois ?

Réponse courte

Un agent de nettoyage a droit aux **congés extraordinaires** prévus par le Code du travail luxembourgeois, conformément à l'article 15 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028. Cet article renvoie expressément à l'article **L.233-16** du Code du travail, qui liste les événements ouvrant droit à un congé exceptionnel rémunéré : mariage, naissance, décès d'un proche, déménagement, entre autres.

Ces congés s'ajoutent au congé annuel de récréation et ne sont pas décomptés du solde de **26 jours ouvrables** de base. Ils doivent être pris au moment de l'événement qui les justifie et ne peuvent être reportés. Le salarié doit informer son employeur dans les meilleurs délais et fournir les **justificatifs** correspondants.

Définition

Les **congés extraordinaires** sont des jours de congé spéciaux rémunérés accordés à l'occasion d'événements personnels ou familiaux du salarié. L'article 15 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028 garantit aux agents de nettoyage le bénéfice des congés prévus par l'article **L.233-16 du Code du travail**, sans restriction ni modification sectorielle, en complément du congé annuel légal.

Questions fréquentes

Combien de jours de congé pour le mariage d'un agent de nettoyage ?

Le mariage du salarié ouvre droit à 3 jours de congé extraordinaire selon l'article L.233-16 du Code du travail. La déclaration de partenariat ouvre droit à 1 jour selon les mêmes dispositions et l'article 15 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028.

Combien de jours de congé sont accordés pour la naissance d'un enfant dans le nettoyage ?

La naissance ou l'adoption d'un enfant ouvrent droit à 10 jours de congé extraordinaire selon l'article L.233-16 du Code du travail luxembourgeois. Ce congé s'ajoute au congé annuel de récréation, conformément à l'article 15 de la CCT Nettoyage 2025-2028.

Combien de jours pour un déménagement d'agent de nettoyage ?

Le déménagement ouvre droit à 2 jours de congé extraordinaire, limités à une fois tous les 3 ans, selon l'article L.233-16 du Code du travail. Ce droit est confirmé par l'article 15 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028.

Le congé extraordinaire est-il déduit du congé annuel ?

Non, le congé extraordinaire n'est pas déduit du congé annuel de récréation. Il s'ajoute aux 26 jours de base prévus par l'article 14.2 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028, comme le confirme l'article 15.

Le congé extraordinaire est-il rémunéré dans le nettoyage ?

Oui, le congé extraordinaire est intégralement rémunéré avec maintien du salaire. Cette règle découle de l'article L.233-16 du Code du travail luxembourgeois et s'applique sans restriction au secteur du nettoyage selon l'article 15 de la CCT.

Quelle est la durée du congé en cas de décès dans le nettoyage ?

Le décès du conjoint, partenaire ou parent au 1er degré ouvre droit à 3 jours, et le décès d'un parent au 2e degré à 1 jour. Ces durées sont prévues par l'article L.233-16 du Code du travail luxembourgeois.

Un agent de nettoyage a-t-il droit aux congés extraordinaires du Code du travail ?

Oui, l'agent de nettoyage a droit aux congés extraordinaires de l'article L.233-16 du Code du travail. L'article 15 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028 renvoie expressément à cette liste pour mariage, naissance, décès et déménagement.

Conditions d'exercice

L'article [L.233-16](#) du Code du travail prévoit les congés extraordinaires suivants, applicables au secteur du nettoyage.

Événement	Durée
Mariage du salarié	3 jours
Déclaration de partenariat	1 jour
Mariage d'un enfant	1 jour
Naissance ou adoption d'un enfant	10 jours
Décès du conjoint ou partenaire	3 jours
Décès d'un parent au 1er degré	3 jours
Décès d'un parent au 2e degré	1 jour
Déménagement	2 jours (1 fois par 3 ans)

Modalités pratiques

Les congés extraordinaires obéissent à des règles de prise et de justification spécifiques.

Aspect	Détail
Rémunération	Intégrale (maintien du salaire)
Décompte	Non déduit du congé annuel de récréation
Moment de la prise	Au moment de l'événement ou dans un délai raisonnable
Justificatif	Obligatoire (acte de naissance, de mariage, de décès, etc.)
Report	Non reportable
Information de l'employeur	Dans les meilleurs délais

Pratiques et recommandations

Informer les salariés de l'existence et de la liste des congés extraordinaires dès l'embauche, notamment lors de la remise de la convention collective, prévient les oublis et les demandes tardives.

Exiger un justificatif pour chaque congé extraordinaire et le conserver dans le dossier personnel permet de documenter la conformité de l'absence.

Vérifier que le congé extraordinaire n'est pas déduit du solde de congé annuel dans le logiciel de paie garantit un traitement correct et évite les réclamations.

Adapter la planification des chantiers lorsqu'un salarié bénéficie d'un congé de naissance de 10 jours, car cette absence peut impacter la couverture opérationnelle.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 15 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Renvoi aux congés extraordinaires du Code du travail
Art. <u>L.233-16</u> du Code du travail	Liste des congés extraordinaires
Art. 14.2 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Congé annuel de base (non impacté)
Art. <u>L.233-17</u> du Code du travail	Conditions d'exercice des congés extraordinaires

La CCT ne prévoit pas de congés extraordinaires supplémentaires par rapport au Code du travail. Cependant, un accord individuel ou un règlement intérieur d'entreprise peut accorder des jours supplémentaires. Les durées mentionnées sont celles en vigueur au 30 mars 2026.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.